

APPEL À CANDIDATURES : BOURSES DE LA FONDATION DE L'ISLAM DE FRANCE

PROJETS DE RECHERCHE MASTER 2 ET DOCTORATS

Année universitaire 2019-2020

Le développement de la recherche en islamologie est l'un des axes prioritaires de la Fondation de l'Islam de France (FIF). La FIF souhaite en effet contribuer au nouvel élan donné à cette discipline académique pour favoriser la compréhension du fait religieux islamique.

Elle entend ainsi participer à la recréation d'un vivier de spécialistes français susceptibles d'éclairer les dynamiques complexes que connaît l'islam contemporain.

La Fondation souhaite encourager en particulier les travaux de recherche qui portent sur les usages culturels, sociaux, économiques et politiques, passés et présents, du corpus religieux islamique, dans un contexte international marqué par les convulsions profondes des États à référence islamique, des sociétés majoritairement musulmanes, mais aussi des sociétés dans lesquelles les musulmans sont démographiquement minoritaires et, parfois, persécutés. L'analyse d'un discours que l'on pourrait qualifier de théologico-politique et qu'il conviendrait de mieux définir, ainsi que les pratiques normées qui en sont le corollaire feront également l'objet d'un intérêt particulier, de même que leurs répercussions dans la société française.

Au regard de ces grandes orientations, la Fondation soutiendra les chercheurs dont les travaux permettent de mieux cerner les problématiques déclinées selon **quatre axes relevant de l'islamologie fondamentale et appliquée**. Une excellente maîtrise des langues arabe, turque ou / et persane sera jugée indispensable au soutien par la FIF de toute candidature.

Axe 1. L'islam politique : définition, histoire et fondements

- L'islam politique : de quoi parle-t-on ?
- Existe-t-il en France un islam politique ?
- L'islam politique : une utopie en contexte islamique ?
Le « Politique » dans les premiers temps de l'Islam ; quelle restauration du « théologico-politique » en islam ? La wilayat Al Faqih : invention d'une tradition ?

Axe 2 : L'islam et l'altérité confessionnelle et convictionnelle

- Les différentes branches de l'islam : ignorance ou reconnaissance.
- L'islam et l'altérité confessionnelle aux XX^e siècle
Relation avec les autres religions, notamment juive et chrétienne
- L'islam et les libres penseurs à travers les siècles
Relation avec l'athéisme, l'agnosticisme

Axe 3. Juridisme et norme religieuse en islam

- De la Révélation coranique à sa « juridicisation »
- Naissance de l'orthodoxie en islam sunnite (prépondérance de la doctrine acharite, limitation à quatre écoles juridiques, remplacement de la classe des mujtahidûn par celle des muqallidûn)
- La norme « Halal » : genèse et essor

Axe 4. Influence du courant wahhabo-salafiste auprès des jeunes générations françaises

- Le salafisme en France : production d'une doctrine
Emergence et diffusion du courant de pensée doctrinaire (ex : éditions Nawa, De l'idéologie islamique française), état et diffusion de la littérature dans les librairies islamiques en France.
- Quels canaux de diffusion de l'idéologie wahhabo-salafiste ? Internet et les réseaux sociaux
Nourri dans les années 1960-70 par des enseignants qui venaient d'al-Azhar – en général de mouvance bannaïte, ou « frériste » – le courant wahhabo-salafiste s'est combiné avec la pensée de Mawdûdî dans les années 1970, traduite en langue arabe et très largement diffusée en langue anglaise. Quelle traduction (auteurs), quels prêcheurs, quelle diffusion (cibles, canaux) en France aujourd'hui ?
- Quelle influence du courant wahhabo-salafiste sur l'islam traditionnel ?
- Le salafisme à l'ère de la mondialisation : quel défi pour l'islam de France ?

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au
au mercredi 17 juillet 2019 minuit heure de Paris

VOUS SOUHAITEZ VOUS PORTEZ CANDIDAT ?

Lisez notre FAQ et envoyez votre candidature avant le 17 juillet 2019 minuit heure de Paris

Quelles sont les conditions pour être éligible à une allocation doctorale ?

- être inscrit en 1^{ère} année de thèse dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur public français
- avoir obtenu la mention Très bien (minimum 16/20) à l'issue du Master 2
- s'engager à rédiger une thèse de doctorat en français

Quelles sont les conditions pour être éligible à une bourse de Master 2 ?

- être inscrit en 2^e année de Master dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur public français
- avoir obtenu une moyenne minimum de 16/20 à l'issue de la 1^{ère} année de Master
- s'engager à rédiger un mémoire de Master en français

Quel est le montant des bourses allouées par la FIF ?

Pour l'année universitaire 2019-2020, la FIF assure le financement de :

- 4 bourses de Master 2, d'un montant de 10 000 euros chacune
- 1 contrat doctoral pour une durée de trois ans, d'un montant 21 096 euros bruts par an, selon le cadre fixé par l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat.

Comment les lauréats sont-ils désignés ?

La sélection a lieu en deux phases :

- une phase d'admissibilité sur examen des dossiers écrits de candidatures
- une phase d'admission au cours de laquelle les candidats sont auditionnés par un jury paritaire composé de personnalités qualifiées choisies par la Fondation de l'Islam de France.

Quand les bourses et allocations sont-elles versées ?

- Allocation doctorale : l'allocation est versée à votre Université, laquelle prend en charge la gestion de votre traitement mensuel.
- Bourse de Master 2 : la moitié de la bourse, soit 5000 € TTC, vous est versée au mois d'octobre 2019 dans le cadre de la convention que vous signerez avec la FIF. L'autre moitié est versée juste après votre soutenance de Master 2.

Les résultats sont communiqués à la rentrée universitaire, début octobre.

VOUS ÊTES CANDIDAT

Vous transmettez votre dossier de candidature à la FIF

1. Contenu du dossier de candidature

- une présentation du projet de recherche : problématique, méthode, courte bibliographie
- une lettre de motivation expliquant notamment comment votre projet de recherche s'inscrit dans les axes de recherche définis par la FIF
- un CV
- une lettre de soutien du directeur de thèse ou de Master

Le dossier de candidature sera envoyé avant le 17 juillet 2019 minuit heure de Paris :

- par voie électronique à l'adresse Bourse-islamologie@lafif.fr
- au format papier par voie postale à

Fondation de l'islam de France
Les boursiers de la FIF
7, rue Saint Dominique
75007 Paris

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au
au mercredi 17 juillet 2019 minuit heure de Paris

2. Engagements auprès de la FIF

Les candidats allocataires des bourses de recherche de la FIF devront s'engager à finaliser leurs travaux de recherche et à en restituer les travaux dans les délais impartis.

Les travaux de recherche feront l'objet d'entretiens vidéo réalisés par la FIF et seront mis en ligne sur le site du Campus Lumières d'Islam. Ces entretiens permettront de valoriser les recherches des étudiants et de les partager avec le plus grand nombre. Une version synthétique du mémoire ou de la thèse pourra également être valorisée et diffusée.

3. Encadrement administratif

Dans le cadre de l'octroi des bourses de Master 2, une convention est établie entre l'étudiant et la FIF précise les objectifs, les modalités de financement, d'exécution, et le calendrier de versement.

Dans le cadre de l'attribution d'une allocation doctorale, une convention tripartite est établie entre l'allocataire, la FIF et le laboratoire de recherche du doctorant qui précise les modalités de financement, d'exécution, des objectifs de la thèse.

Paris, le 20 mai 2019